

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/12/2020

Dossier complet le :
18/12/2020

N° d'enregistrement :
F09320P0295

1. Intitulé du projet

Relevage des câbles sous-marins de télécommunication désactivés dans l'anse de la Couronne-Vieille, à Martigues

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **ORANGE**

Nom, prénom et qualité de la personne **Carine ROMANETTI**
habilitée à représenter la personne morale **Responsable du département 'Stratégie Réseaux et Systèmes Sous-Marins'**

RCS / SIRET **3 8 0 1 2 9 8 6 6 4 6 8 5 0** Forme juridique **SA au capital de 10 595 541 532 €**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
34. Autres câbles en milieu marin.	Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la Zone Economique Exclusive ou sur le plateau continental.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au relevage des sections de câbles sous-marins désactivés dans l'anse de la Couronne-Vieille, à Martigues. Ces câbles ont été installés entre 1978 et 1993 dans le cadre de quatre différents projets, Amitié, El Djemila (ou France-Algérie 4), Barmar, et Didon.

Les inspections effectuées par le PMCB en 2018 et 2019 ont identifié environ 1600m (1598m calculés) de câble à relever, pour un poids total estimé dans l'air de 16T. Les sections de câble à relever, de type double armure, possèdent un diamètre allant de 55,5 à 75,6mm, avec un poids linéique dans l'air allant de 8 à 12kg/m.

Le relevage se limitera à la zone située entre l'anse de la Couronne-Vieille et la réserve marine protégée du Cap Couronne, et jusqu'à une profondeur d'eau d'environ 17m maximum pour l'un des câbles.

Au-delà de la bathymétrie des 17 mètres et dans la zone marine protégée, l'enlèvement des câbles ne semble pas opportun puisqu'il générerait plus de dégradations que leur maintien au sein de l'herbier.

Les autres parties des câbles désactivés seront alors laissées sur le fond dans le PMCB et le site Natura 2000 FR9301999 "Côte Bleue Marine".

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait suite à une demande du Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB) auprès de l'opérateur Orange. Il s'inscrit dans le plan de gestion du PMCB, sous l'action n°526 « actions concernant les macro-déchets », qui avait identifié depuis 2008 la présence de ces câbles sous-marins abandonnés. Une des finalités de cette action était de procéder au nettoyage des fonds marins pollués par des activités spécifiques, comme ces portions de câbles sous-marins.

Parmi les 4 câbles concernés, les câbles BARMAR et FRANCE-ALGERIE 4 sont sectionnés chacun en 3 parties distinctes qui se sont déplacées dans le fond de calanque au gré des tempêtes marines. Le sectionnement des câbles a par ailleurs entraîné leur dégradation et leur mobilité sur le fond concourant à différents impacts potentiels ou avérés, comme :

- la dégradation des habitats marins dont l'herbier de Posidonie ;
- le risque relatif à la sécurité des personnes car les extrémités des câbles se trouvent libres, posés sur les fonds marins dans les Zones Réservées Uniquement à la Baignade (ZRUB) de l'anse de Couronne Vieille ;
- le risque relatif à la sécurité nautique car lors de fortes tempêtes, les câbles peuvent se déplacer et former des boucles vers la surface ;
- la pollution chimique du milieu du fait de la fragmentation du plastique en microparticules et de la lixiviation des métaux dans l'eau provenant de la gaine de protection entourant les câbles ;
- la pollution visuelle des paysages sous-marins de la calanque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération sera pilotée par la société Orange Marine. Elle prévoit l'utilisation d'une barge de relevage à faible tirant d'eau, adaptée aux opérations par faibles profondeurs, assistée d'une équipe indépendante de plongeurs.

La durée estimée des travaux une fois sur site, est de 5 jours (durée pouvant varier en fonction des conditions météorologiques).

Les quatre câbles seront coupés, par plongeurs équipés d'une cisaille hydraulique, aux positions indiquées par le Parc Marin de la Côte Bleue. Les extrémités des segments devant rester sur le fond seront fixées à l'aide d'ancres à vis, adaptées à la nature du substrat (sable, mat de Posidonie ou substrat rocheux).

Pour faciliter leur relevage, des coupes techniques seront probablement nécessaires pour libérer le câble d'éléments d'ancrages/structures/autres câbles ou du milieu marin.

Les sections à enlever seront ensuite relevées à bord de la barge avec l'aide des plongeurs et d'équipements de pont (e.g. machine à câble, treuil, cabestan) et découpées en section d'environ 5m sur le pont. Une inspection visuelle du câble lors du relevage sera exécutée par les plongeurs avec un enregistrement des positions GPS.

La barge se déplacera sur les câbles au fur et à mesure de leur relevage afin de pas les faire traîner sur les fonds et de les remonter le plus possible à la verticale. A noter que les câbles sont simplement posés sur les fonds et que seules quelques petites parties se sont ensouillées naturellement, probablement sous une fine couche sédimentaire.

Les différentes sections seront réunies en fagot et déchargées à quai chaque soir (probablement au port de Carro) pour enlèvement et recyclage par un prestataire dans une filière adaptée et avec une traçabilité. Les opérations entrent dans le cadre des procédures environnementales définies dans le cadre de la certification ISO14001 de la société Orange Marine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne prévoit pas d'exploitation puisqu'il s'agit d'un retrait de sections de câbles hors services installés sur le domaine public maritime. De plus, les extrémités des sections de câbles restants sur le fond seront fixées, par des ancres à vis adaptées à la nature du substrat, évitant ainsi toute abrasion des fonds.

Par ailleurs, au delà de la bathymétrie des 17 mètres environ et dans la réserve et au sein de l'herbier de Posidonies, là où les câbles sont prisonniers de la mat de Posidonies ou enfouis dans le sable, l'enlèvement des câbles ne paraît pas opportun pour plusieurs raisons :

- les câbles ne sont plus soumis aux mouvements hydrodynamiques et ne se détériorent pas comme dans la tranche superficielle (faibles fonds), certaines sections sont totalement ensouillées dans le sable ;
- par contre, ils se sont souvent intégrés dans les habitats, au niveau de l'herbier de Posidonies et tout particulièrement au niveau des concrétionnements coralligènes, et leur enlèvement provoquerait des dégradations localisées importantes ;
- les méthodes de relevages non-impactantes sont de plus en plus compliquées et de plus en plus difficiles à suivre, à contrôler et à évaluer avec l'augmentation de la profondeur ;
- dans la zone marine protégée, du fait de l'interdiction de pêche et de mouillage, les câbles ne présentent plus un obstacle ou une gêne pour ces activités.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Régime de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (L.211.1 et suivants du Code de l'Environnement) :

Le projet entre dans la Rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration (Article R214-1 du CE). Le montant des travaux étant inférieur à 1 900 000 € TTC, le projet est soumis à Déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet prévoit le retrait d'environ 1598 mètres linéaires de câbles sous-marins. Les dimensions des câbles destinées à être relevés sont les suivantes: - câble AMITIE (1 section): 502m - diamètre moyen 70 mm - câble BARMAR (3 sections) : 183m + 79m + 77m - diamètre 55,5 mm - câble DIDON (2 sections) : 200m + 97m - diamètre moyen 71,45 mm - câble FRANCE ALGERIE 4 (3 sections) : 301m + 73m + 86m - diamètre moyen 67 mm TOTAL : 1598m	Emprise estimée sur le DPM de câbles à relever: -502m*70mm=35,14m ² -339m*55,5mm=18,81m ² -297m*71,45mm=21.22m ² -460m*67mm=30,82m ² TOTAL=106m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Anse de la Couronne-Vieille
13500 MARTIGUES

Domaine public maritime immergé
uniquement

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. 05° 03' 18" 30 Lat. 43° 19' 41" 44

Communes traversées :

DPM immergé de la commune de Martigues.

Les coordonnées géographiques des sections des câbles sous-marins à relever sont données dans le rapport d'expertise du Parc Marin de la Côte Bleue joint en annexe et intitulé " Expertise écologique des câbles sous-marins désactivés de la société Orange dans le Parc Marin de la Côte Bleue", en date de Mai 2019.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les câbles sous-marins concernés ont été installés entre 1978 et 1993 par la Direction générale des télécommunications, qui est alors une administration, devenant France Télécom en 1988, qui deviendra un établissement de droit public en 1990.

Aucune évaluation environnementale n'était nécessaire à cette époque.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans 2 ZNIEFF: - ZNIEFF Marine de Type 1 "HERBIER DE POSIDONIES DE LA CÔTE BLEUE" (93M000024) - ZNIEFF Marine de Type 1 "ZONE MARINE PROTÉGÉE DU CAP COURONNE" (93M000027)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En mer sur le territoire de la commune de Martigues
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, mais le projet de relevage des câbles se situe au sein de la concession du DPM attribuée au Syndicat Mixte du Parc Marin de la Côte Bleue. Une petite partie du câble AMTIE (~85 mètres) se situe dans la réserve marine protégée du Cap Couronne (zone de cantonnement de pêche sous arrêté ministériel (NOR: DEVM1415049A) du 01/07/2014)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Martigues est sous le Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement du Département des Bouches-du-Rhône (13) - 2016 La zone de projet n'est pas couverte par les zones de bruit du plan de prévention.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Martigues présente: - une Servitude d'Utilité Publique "Mouvements de terrains" approuvée, sur le site de l'ancienne carrière souterraine de gypse de Saint-Pierre/Saint-Julien-Les-Martigues - un Plan de Prévention des risques (PPR) approuvé concernant l'aléa retrait/gonflement des argiles. - les PPRT de LAVERA (non approuvé) et de TOTAL (en révision). La zone d'étude n'est toutefois pas couverte par les zonages de ces PPRN et PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse la ZSC FR9301999 "Côte Bleue Marine"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ont pour objectifs de remettre en état les lieux et supprimer toutes les incidences directes et indirectes des câbles mobiles actuels. Cette opération réalisée aura un impact positif. Les investigations sous-marines réalisées par le PMCB ont permis de définir les segments à relever et les points d'ancrage pour éviter d'impacter la biodiversité existante et seules les parties des câbles libres de l'environnement (herbier ou coralligène) seront relevées. Ainsi, seules les espèces ayant colonisé la surface des câbles seront remontées avec eux. De plus, le mode opératoire permettra d'éviter les impacts durant les travaux: relevage par la barge après intervention des plongeurs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du projet se situe dans le site Natura 2000 "Côte Bleue Marine". Cette ZSC présente sur les tracés des câbles les habitats génériques 1110-Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, 1120-Herbiers de posidonies et 1170-Récifs. Le relevage des câbles est prévu pour ne pas dégrader ces habitats et supprimer les impacts actuels des câbles présents. Comme cité précédemment, seules les parties des câbles libres de l'environnement (herbier ou coralligène) seront relevées. L'ancrage des segments restants permettra d'éviter tout futur risque d'abrasion des fonds. Le projet ne devrait entraîner aucun dérangement des espèces retenues dans le Formulaire Standard des Données :Tursiops truncatus et Caretta caretta.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats déterminants des deux ZNIEFF sont : - Les herbiers de Posidonies - Les biocénoses de la roche médiolittorale inférieure - Les biocénoses coralligènes méditerranéennes Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment le projet n'aura pas d'incidence sur les deux ZNIEFF marines couvrant la zone de travail.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic maritime uniquement et très faible : Chaque jour la barge de travail et le navire de support plongée se rendront sur zone depuis le port (vraisemblablement le Port de Carro, à proximité), mais la durée des opérations en mer est évaluée à environ 5 jours seulement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les seules émissions sonores seront celles liées aux motorisations des engins nautiques : essentiellement la barge de surface et éventuellement d'un ou deux navires annexes. Elles peuvent être considérées comme négligeables.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets dans l'air seront à des quantités indécélables et issus de la combustion générée par la barge de surface et le(s) navire(s) support de plongée durant les opérations de relevage des segments de câbles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de relevage seront réalisés hors période estivale et de fréquentation de la plage de la Couronne-Vieille. Les travaux en mer sont prévus sur une durée d'environ 5 jours (un peu plus si les conditions météo ne sont pas favorables). Ainsi les travaux en mer (uniquement) ne devraient générer aucune gêne sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les investigations sous-marines réalisées par le Parc Marin de la Côte Bleue ont permis de définir les sections de câbles à relever et les points d'ancrage aux extrémités permettant de fixer les parties des câbles qui resteront immergées. Au-delà de la bathymétrie des 17 mètres et dans la zone marine protégée, l'enlèvement des câbles ne semble pas opportun puisqu'il générerait plus de dégradations que leur maintien au sein de l'herbier.
- Les ancres utilisées seront adaptées à la nature du substrat (rocheux, sableux ou matre de Posidonie).
- Un petit segment sur le câble DIDON, d'environ 13 mètres de long, restera installé sur le fond, il sera fixé par des ancres de part et d'autre. En effet, ce segment est enfoui totalement sous de l'herbier de Posidonie sur roche à 5 mètres de profondeur. L'enlèvement du câble est impossible sans détruire l'herbier de Posidonie au-dessus.
- Le mode opératoire permettra quant à lui d'éviter aux câbles à relever de dégrader les fonds durant l'opération. En effet, des plongeurs viendront couper les extrémités des câbles au préalable, mais aussi découper les câbles enchevêtrés entre eux, puis installeront un bout permettant de remonter le début de chaque segment sur la barge. La barge se déplacera alors le long de la route du câble au fur et à mesure de sa remontée à bord. L'opération se réalisera avec des plongeurs immergés afin de coordonner la remontée des câbles.
- Les travaux de relevage seront réalisés hors période estivale et de fréquentation de la plage de la Couronne-Vieille.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence détaillée sera réalisée dans le cadre de la demande du Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Elle s'appuiera notamment sur l'expertise écologique réalisée par le Parc Marin de la côte Bleue (jointe en annexe) qui a permis de définir précisément les sections de câbles à relever sans incidence sur les habitats benthiques et les points de coupures qui feront l'objet d'ancrage par des ancres adaptées à la nature du substrat rencontré.

Toutes les opérations prévues correspondent aux standards de l'industrie câblière et sont pleinement maîtrisées par la profession.

En l'absence d'impact significatif, une dispense d'étude d'impact au titre de l'article R.122-2 du CE semble être justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Expertise écologique des câbles sous-marins désactivés de la société Orange dans le Parc Marin de la Côte Bleue - Étude du PMC de mai 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

18 Décembre 2020

Signature



Signature numérique de
carine.romanetti@orange.com
DN :
cn=carine.romanetti@orange.
com
Date : 2020.12.18 07:41:36
+01'00'